

CÉRÉMONIE D'ASSERMENTATION DU TAMF

6 SEPTEMBRE 2016

ALLOCUTION DE L'HONORABLE DUVAL-HESLER, JUGE EN CHEF DU QUÉBEC

C'est avec le plus grand plaisir que j'accueille cet après-midi les membres du Tribunal administratif des marchés financiers et sa Présidente. Votre tribunal porte un nouveau nom depuis le 18 juillet dernier, mais vous êtes les héritiers et héritières d'une longue tradition juridique qui trouve ses racines dans les pouvoirs quasi-juridiques de l'ancienne Commission des valeurs-mobilières créée aux années 1930, culminant dans la création du Bureau de décision et révision en valeurs-mobilières en 2003.

Le champ d'activité économique qui est sous votre juridiction est vaste et complexe, et d'une importance primordiale pour notre société. Vos décisions touchent directement des milliers de personnes, mais affectent indirectement tous les citoyens, car nous sommes tous les bénéficiaires de la prospérité et de la sécurité financière qui dépend de la bonne gestion de nos marchés financiers.

Sur le plan juridique, les questions que vous êtes appelés à trancher sont parmi les plus complexes de notre système de droit. Dans la même semaine, vous pourriez vous trouver au coeur d'un problème de droit des sociétés un jour, et une question de surveillance d'un organisme d'autoréglementation le lendemain. Nos voisins vers le sud se sont dotés de deux commissions, une pour les valeurs mobilières au sens strict, et l'autre pour les contrats à terme, mais votre expertise couvre les deux.

Ceci n'est pas sans importance, compte tenu de la présence à Montréal d'une importante bourse de produits dérivés et chambre de compensation. Ajoutant à tout cela, votre juridiction a été élargie en 2010 pour couvrir le domaine des assurances et de la distribution de produits et services financiers, et ensuite, en 2012, le domaine des entreprises de services monétaires.

Avec la création du BDRVM en 2003, le Québec est devenu la première juridiction en Amérique à se doter d'un organisme quasi-judiciaire réellement indépendante d'une commission de valeurs mobilières. Vous êtes, dans les domaines qui relèvent de votre juridiction, les premiers gardiens de la transparence, de l'équité procédurale et du respect de la règle *audi alteram partem*. Nous sommes fiers de toutes nos institutions judiciaires et quasi-judiciaires, et le Tribunal administratif des marchés financiers est une composante importante de ces institutions.